

Sujet : [INTERNET] Construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Leyritz Montcassin
De : Patrick Lardy <plardy@gmail.com>
Date : 25/11/2021 13:32
Pour : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

A l'attention de M. Henri BOSQ, commissaire-enquêteur

Ayant pris connaissance de l'Arrêté n° 47-2021-10-22-00001 portant ouverture d'une enquête publique concernant le projet en objet, je souhaite vous faire part de ma désapprobation, compte tenu des éléments ci-après :

1) En effet l'impact de cette centrale sur la faune de ce lac est très préjudiciable par :

- une forte augmentation de la température de l'eau en surface, avec pour conséquence probable la mort des poissons qui y vivent;
- la suppression d'aire de repos pour les oiseaux migrateurs, pour les canards sauvages, insectes aquatiques et un grand nombre d'animaux locaux;

2) De coûteux moyens de stockage de l'énergie;

- la nécessité de renforcer les réseaux d'électricité qui n'ont pas été prévus à l'origine pour recevoir cet afflux ponctuel d'électricité, comme cela l'a été constaté lors d'autres installations similaires.

3) Il est également regrettable que cette belle région soit "balafmée" par cette surface réfléchissante observable de toute part.

4) Du doute persistant sur les bénéficiaires éventuels de ces installations.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces observations, qui je l'espère viendront en appui de nombreux autres points de vue similaires.

Sujet : [INTERNET] Enquête parc photovoltaïque Leyritz-Moncassin

De : Jérôme Vial <jerome.vial47@gmail.com>

Date : 29/11/2021 21:33

Pour : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Bonjour

Habitant des environs et utilisateur de la voie départementales reliant Leyritz-Moncassin à Villefranche du Queyran:

Je tenais à vous faire part de mon mécontentement suite au projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur le lac de Boudryon.

Etant cycliste, je passe souvent devant ce lac et je m'aperçois que celui-ci participe évidemment à l'équilibre naturel du cycle de vie des animaux de la faune et la flore.

Monter un parc photovoltaïque est à mon sens un élément destructeur de cet équilibre sachant que d'autres solutions pourraient être porté afin de créer une énergie électrique verte.

En espérant que ma requête sera pris en compte dans votre enquête.

Bien cordialement

Jerome Vial

29 chemin de Moncassin

47430 Le mas d'agenais

A l'attention de monsieur Henri Bosq commissaire-enquêteur

Ma famille est propriétaire au lieudit Lagleyre à Leyritz Moncassin depuis plusieurs générations. Dans le début des années 1970, nous avons eu le plaisir d'assister à la réalisation du lac collinaire de Bouydron. Ce lac a apporté une incontestable plus value au paysage, dont nous profitons, ainsi que l'ensemble des riverains .

Nous surplombons Bouydron depuis la digue jusqu'à l'autre extrémité où se déverse le ruisseau de Courbian.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur ce lac constituerait une véritable pollution visuelle, non seulement pour les riverains mais pour l'ensemble des promeneurs et autres passants.

Y a-t-il une vision d'ensemble, qui expliquerait une telle implantation sur une aussi petite surface ? Un lac qui est vide au deux tiers en période estivale sous l'effet conjugué du pompage et de l'absence de précipitations.

Dés lors, que se passerait-il en période de basses eaux, si les panneaux Devaient reposer sur le fond du lac ? En effet, sur le rivage la pente est t Très abrupte. Y a-t-il là un risque de désolidarisation des panneaux ?

Ce projet est le premier de ce type pour le promoteur Valeco. Il n'y a donc pas de retour d'expérience, surtout sur de telles petites surfaces.

En outre, l'impact sur la bio diversité serait énorme (faune, flore, population aquatique).

La commune et le lac, en particulier, constituent une zone de fort passage migratoire (grues cendrées, palombes). Je ne parle pas des rapaces et autres que l'effet miroir des panneaux éloigneraient.

Tout ceci dans une commune concernée par une zone Natura 2000 !

Plusieurs riverains développent une activité d'hébergement touristique. La capacité d'accueil se monte à plus de 30 hébergements : en constante augmentation. Cette contribution au développement du tourisme local pourrait s'arrêter. En effet, cette installation de panneaux, défigurant le paysage, éloignerait à coup sûr les touristes à la recherche de paysages naturels.

N'est-ce pas contradictoire avec la volonté affichée du gouvernement de promouvoir le tourisme dans les régions ?

Dans ces conditions nous exprimons notre totale opposition à ce projet d'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac de Bouydron.

Casse Olivier et Marie- Hélène Bertossi

Lagleyre

47700 Leyritz Moncassin

casse.olivier@gmail.com

à : pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr

Le 14/12/2021,

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, M. Henri Bosq,

Objet : Enquête publique concernant le projet de création d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Leyritz-Moncassin

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

A la suite d'un passage sur la commune de Leyritz-Moncassin, nous avons appris l'existence d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque flottante sur le lac de Bouydron. Dans le cadre de l'avis d'enquête publique, je souhaite vous faire part de mes observations concernant ce projet.

La création d'une installation flottante de 10.5 ha sur un lac d'irrigation, d'une clôture de 2 km et de bâtiments techniques me semble dénaturer le paysage de cette belle région vallonnée et habitée.

De toute évidence, l'impact sera important sur l'écosystème actuel, la biodiversité et les espaces naturels qui font le bonheur des usagers (agriculteurs, riverains, randonneurs, pêcheurs ou chasseurs). Cette installation imposante en pleine campagne sera nettement visible des habitations et des chemins environnants. Elle va défigurer ce site exceptionnel (paysage vallonné, terrains cultivées, vignobles, bois, haies, palombières, château...).

La création d'une centrale photovoltaïque flottante génère aussi des risques à prendre à considération :

- La fiabilité du fonctionnement d'une telle installation
- La résistance du barrage lié au poids considérable d'une installation photovoltaïque de 10.5 ha (dont 6.9 ha de panneaux)
- La solidité des points d'ancrage de cette installation
- Les risques liés aux forts orages fréquents dans la région et aux forts ruissèlements qui s'en suivent
- Les risques liés au niveau bas du lac en périodes de sécheresse et d'irrigation intense, et ses conséquences sur la stabilité et le fonctionnement de l'installation.
- Le bruit permanent généré par le fonctionnement de l'installation
- Les incendies potentiels liés aux dysfonctionnements possibles de l'installation électrique.

Dans ce contexte, pour le respect du maintien du cadre de vie de la région et de la biodiversité, pour ne pas défigurer un site exceptionnel, il me paraît souhaitable de privilégier des installations photovoltaïques sur des territoires largement plus isolés que celui de la commune de Leyritz-Moncassin, sans habitations, des toitures de bâtiments commerciaux, industriels ou agricoles, des parkings de centres commerciaux ou des friches industrielles désaffectées.

En vous remerciant de prendre en considération mes remarques et mes propositions, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Francis Battisti

14 impasse d'Ussé, 31170 Tournefeuille

Email : jfbattisti@orange.fr